PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

21 June 1988 **Doc. 5909**

REPORT

giving an opinion on the texts adopted at the 22nd Session of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE)
(Strasbourg, 20-22 October 1987)

and at the 23rd Session
(Strasbourg, 15-17 March 1988)[1]
(Rapporteur : Mr CUATRECASAS)

I. Draft opinion

presented by the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities[2]

The Assembly,

1. Having taken note of the texts adopted by the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE) at its 22nd and 23rd Sessions ;

2. Recalling that the conference was instituted, within the framework of Article 17 of the Statute of the Council of Europe, to ensure the participation of local and regional authorities in the achievement of the aims of the Organisation as defined in Article 1 of the Statute ;

3. Reaffirming its point of view that all members of the conference should hold a local or regional authority electoral mandate ;

1. See Reference No. 1585 of 25 November 1987 and Reference No. 1598 of 6 May 1988.

2. *a.* Unanimously adopted by the committee on 21 June 1988.

Members of the committee : MM. *Hardy (Chairman), Cuatrecasas, Chenard (Vice-Chairmen),* Adriaensens, *Ahrens, Akçali, Alemyr, Bösch,* Bota, Mrs Brogle-Sele, MM. *Fajardo,* Feldmann, Frendo, Holst, O. Johansson, Lord Kinnoull *(Alternate :* Mr *Thompson),* MM. Konen, *Lacour, Lanner,* Lemmrich, José Marques *(Alternate : Vara), Montastruc,* Morley, Lord Newall, MM. Papadimitriou, Papaïlias, Petitpierre, *Rubner,* Ruffy, Van Der Sanden, Skaug, Steverlynck, Stoffelen, *Talay,* Taramelli, Thorarinsson, Triglia.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See Opinion No. 138 (Standing Committee, 30 June 1988).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

21 juin 1988 **Doc. 5909**

RAPPORT

portant avis sur les textes adoptés lors de la 22e Session de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)
(Strasbourg, 20-22 octobre 1987)

et de la 23e Session
(Strasbourg, 15-17 mars 1988)[1]
(Rapporteur : M. CUATRECASAS)

I. Projet d'avis

présenté par la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux[2]

L'Assemblée,

1. Ayant pris note des textes adoptés par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) lors de ses 22e et 23e Sessions ;

2. Rappelant que la conférence a été instituée, dans le cadre des dispositions de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe, pour assurer la participation des pouvoirs locaux et régionaux à la réalisation des buts de l'Organisation tels qu'ils sont définis à l'article 1er du Statut ;

3. Réaffirmant son point de vue selon lequel tous les délégués de la conférence devraient disposer d'un mandat électif au sein de collectivités locales et régionales ;

1. Voir Renvoi n° 1585 du 25 novembre 1987 et Renvoi n° 1598 du 6 mai 1988.

2. *a.* Adopté à l'unanimité par la commission le 21 juin 1988.

Membres de la commission : MM. *Hardy (Président), Cuatrecasas, Chenard (Vice-Présidents),* Adriaensens, *Ahrens, Akçali, Alemyr, Bösch,* Bota, Mme Brogle-Sele, MM. *Fajardo,* Feldmann, Frendo, Holst, O. Johansson, Lord Kinnoull *(Remplaçant :* M. *Thompson),* MM. Konen, *Lacour, Lanner,* Lemmrich, José Marques *(Remplaçant : Vara), Montastruc,* Morley, Lord Newall, MM. Papadimitriou, Papaïlias, Petitpierre, *Rubner,* Ruffy, Van Der Sanden, Skaug, Steverlynck, Stoffelen, *Talay,* Taramelli, Thorarinsson, Triglia.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir Avis n° 138 (Commission Permanente, 30 juin 1988).

4. Repeating its attachment to the principle that delegates should be appointed in accordance with the requirements of Article 2 of the charter of the conference;

5. Noting the fact that, as the Assembly requested in Recommendation 1021, the delegations of the fifteen countries with a regional tier of government now contain a higher proportion of regional representatives, and expressing the hope that further progress can be made to ensure even more effective representation of regional authorities;

6. Regretting, however, that — in spite of the change made by the Committee of Ministers to the criteria for the appointment of representatives to the conference with a view to ensuring a fair representation of women in national delegations — the proportion of elected women representatives has remained, with a few exceptions, very low;

7. Welcoming the efforts made by the conference to improve the organisation of its activities, but considering that this could be improved by the participation of all members of the conference in the work of at least one of its technical committees;

8. Recalling the observation already expressed in its previous opinions that Article 1 of the charter of the conference states that resolutions and opinions are to be submitted to the Assembly for opinion and to the Committee of Ministers for action, and emphasising that ambiguous formulas should therefore be avoided,

9. Expresses the following opinion on the resolutions adopted by the conference at its 22nd and 23rd Sessions:

A. *Resolution 181 (1987)* on the verification of credentials of new delegates to the conference

Shares the satisfaction of the conference with regard to the improvement in the number of regional representatives;

Regrets — like the conference — the low proportion of women in national delegations;

B. *Resolution 182 (1987)* on soil protection

Shares the concern of the conference to see the adoption of national policies to prevent soil pollution and welcomes its support for the establishment of soil conservation programmes by local and regional authorities;

Expresses the hope that this question can be dealt with in greater detail at the next session of the European Conference of Ministers responsible for Regional Planning;

4. Réitérant son attachement au principe de la désignation des délégués dans le respect des stipulations de l'article 2 de la charte de la conférence;

5. Constatant que la présence des représentants régionaux dans les délégations des quinze pays dotés d'un niveau régional se soit accrue — comme l'Assemblée l'avait demandé dans sa Recommandation 1021 — et souhaitant que de nouveaux progrès puissent être faits pour assurer une présence encore plus efficace des régions;

6. Regrettant cependant que — malgré la modification apportée par le Comité des Ministres aux critères pour la désignation des représentants à la conférence tendant à assurer une représentation équitable des femmes dans les délégations nationales — la présence de femmes élues soit restée, à quelques exceptions près, très faible;

7. Se félicitant des efforts faits par la conférence afin d'améliorer son fonctionnement, mais considérant que celui-ci pourrait être amélioré par la participation de tous les membres de la conférence aux travaux d'au moins une des commissions techniques de la conférence;

8. Rappelant l'observation déjà formulée dans ses avis précédents soulignant que la charte de la conférence dans son article 1er stipule que les résolutions ou avis sont soumis à l'Assemblée pour avis et au Comité des Ministres pour décision, et qu'il convient par conséquent d'éviter des formules ambiguës,

9. Exprime au sujet des résolutions adoptées par la conférence à ses 22e et 23e Sessions l'avis suivant:

A. *Résolution 181 (1987)* sur la vérification des pouvoirs des délégués à la conférence

Partage la satisfaction de la conférence à propos de l'amélioration de la représentation du niveau régional;

Regrette — tout comme la conférence — le faible taux de présence des femmes dans les délégations nationales;

B. *Résolution 182 (1987)* sur la protection des sols

Partage le souci de la conférence de voir arrêter des programmes nationaux de lutte contre la pollution des sols, et se félicite à cet égard de l'appui donné par elle à l'élaboration de programmes de conservation des sols au niveau des collectivités locales et régionales;

Exprime le souhait que ce thème puisse être approfondi par la Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire lors de sa prochaine réunion;

C. *Resolution 183 (1987)* on foreigners in regional and local communities

(The opinion will be presented by the Committee on Migration, Refugees and Demography);

D. *Resolution 184 (1988)* on amendments to the Rules of Procedure of the CLRAE

Has no comment to make on a point of interest only to the CLRAE itself; however, it encourages any changes to the Rules of Procedure aimed at improving the way the conference is run;

E. *Resolution 185 (1988)* on topical issues concerning local and regional authorities

Remaining convinced, as it has often stated, that the conference should concentrate on questions for which local and regional authorities are responsible, can only welcome a resolution reaffirming the need for the conference to concentrate its activities on topical issues concerning all local and regional authorities in the member states of the Council of Europe;

Endorses, furthermore, the proposals for the launch of a biannual publication on overall trends in local and regional development, in co-operation with local and regional study centres;

F. *Resolution 186 (1988)* on social housing policy

Shares the concern of the conference about the housing crisis and its possible repercussions on the situation of low-income groups and its effects on the incidence of urban violence and insecurity;

Endorses the proposals made by the CLRAE, which are also inspired by Assembly Recommendation 963 (1983) on cultural and educational means of reducing violence;

G. *Resolution 187 (1988)* on the European Charter of Local Self-Government and the European Communities

Shares the concern of the CLRAE to see the member states of the Council of Europe sign or ratify the charter as soon as possible and apply it in practice;

To that end, invites its Committee on Parliamentary and Public Relations to make appropriate approaches in the parliaments of member states;

C. *Résolution 183 (1987)* sur les étrangers dans les collectivités territoriales

(L'avis sera présenté par la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie);

D. *Résolution 184 (1988)* sur des propositions d'amendements au Règlement intérieur de la CPLRE

N'a pas de commentaire à formuler sur un point d'intérêt purement interne à la CPLRE; cependant elle encourage tout changement apporté au Règlement en vue d'améliorer le fonctionnement de la conférence;

E. *Résolution 185 (1988)* sur les questions d'actualité concernant les pouvoirs locaux et régionaux

Fidèle à sa conviction, souvent exprimée, que la conférence doit se concentrer sur les questions relevant du ressort des pouvoirs locaux et régionaux, ne peut que se féliciter d'un texte réaffirmant la nécessité pour la conférence de concentrer ses travaux sur des questions d'actualité et d'intérêt commun à toutes les communes et régions des Etats membres du Conseil de l'Europe;

Souscrit par ailleurs aux propositions concernant le projet de lancer, en coopération avec des centres d'étude municipaux et régionaux, une publication semestrielle sur les tendances générales de l'évolution des communes et régions en Europe;

F. *Résolution 186 (1988)* sur la politique sociale du logement

Partage les préoccupations de la conférence à propos de la crise du logement et de ses répercussions possibles sur la situation des groupes économiquement faibles, ainsi que des conséquences sur la violence et l'insécurité urbaine;

Souscrit aux propositions formulées par la CPLRE qui s'inspirent également de la Recommandation 963 (1983) de l'Assemblée relative aux moyens culturels et éducatifs de réduire la violence;

G. *Résolution 187 (1988)* sur la Charte européenne de l'autonomie locale et les Communautés européennes;

Partage le souci de la CPLRE de voir les Etats membres du Conseil de l'Europe signer ou ratifier la charte dans les meilleurs délais et lui donner application dans les faits;

Invite à cet effet sa commission des relations parlementaires et publiques à faire des démarches appropriées dans les parlements des pays membres;

Also welcomes the invitation to the European Communities to accede to the charter, convinced that this could help to remove certain obstacles;

Declares its firm conviction that it is necessary to give high priority, in the intergovernmental work programme, to activities aimed at strengthening local autonomy;

H. *Resolution 188 (1988)* on regional policy and regional planning policies in Europe

Shares the concern of the conference about the weight and increasing complexity of the new responsibilities which are to devolve to regional authorities;

Invites the Committee of Ministers to take action on the recommendations specifically addressed to it and supports the requests addressed to the European Conference of Ministers responsible for Regional Planning, particularly that which calls for a joint meeting of the Committee of Senior Officials and the competent committees of the CLRAE and the Parliamentary Assembly;

I. *Resolution 189 (1988)* on European towns and regions with port facilities

Endorses the proposals for the development of co-operation at European level between towns with port facilities on the basis of the proposals made in the Vigo Declaration, concerning the creation of associations of trading ports and fishing ports, in order to promote the interests of maritime and inland ports more satisfactorily within European institutions;

J. *Resolution 190 (1988)* on transfrontier co-operation

Welcomes the support given by the conference to the proposals previously made by the Parliamentary Assembly concerning, for example, the expansion of the activities of the Study and Documentation Office on Transfrontier Co-operation (Recommendation 1013 (1985)) and hopes that the Committee of Ministers will be able to take effective action on these recommendations;

Expressly supports the conference's proposal that a European centre for transfrontier co-operation be set up, if necessary on the basis of a partial agreement;

K. *Resolution 191 (1988)* on urban transport

Shares the concern of the conference with regard to the operation of urban transport authorities, particularly their deficits, and shares the conviction that it is essential to make serious

Se félicite, d'autre part, de l'invitation faite aux Communautés d'adhérer à la charte, convaincue que cela pourrait contribuer à lever certains obstacles;

Se déclare fermement convaincue de la nécessité de donner une haute priorité, dans le programme de travail intergouvernemental, aux travaux relatifs au renforcement de l'autonomie locale;

H. *Résolution 188 (1988)* sur les politiques régionales et d'aménagement du territoire en Europe

Partage les préoccupations de la Conférence sur le développement et la complexité croissante des tâches qui doivent être dévolues aux régions;

Invite le Comité des Ministres à donner suite aux recommandations qui lui sont spécifiquement adressées, et appuie les demandes faites à la Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire et plus particulièrement celle préconisant une réunion commune du Comité des hauts fonctionnaires et des commissions responsables de la CPLRE et de l'Assemblée parlementaire;

I. *Résolution 189 (1988)* sur les régions et villes portuaires européennes

Souscrit aux propositions concernant le développement de la coopération sur un plan européen entre les villes portuaires sur la base des propositions faites dans la Déclaration de Vigo, concernant la création d'associations de ports de commerce et de ports de pêche, afin de mieux faire valoir les intérêts des ports maritimes et fluviaux auprès des institutions européennes;

J. *Résolution 190 (1988)* sur la coopération transfrontalière

Se félicite de l'appui donné par la conférence aux propositions déjà faites antérieurement par l'Assemblée parlementaire, concernant notamment le renforcement du Bureau d'étude et de documentation sur la coopération transfrontalière (Recommandation 1013 (1985)), et exprime le vœu que le Comité des Ministres donne une suite effective à ces recommandations;

Appuie expressément la proposition de la conférence visant à mettre en place un tel centre européen pour la coopération frontalière, le cas échéant sur la base d'un accord partiel;

K. *Résolution 191 (1988)* sur les transports urbains

Partage les préoccupations de la conférence en ce qui concerne le fonctionnement et surtout le déficit des entreprises de transport urbain, et partage la conviction qu'il est indispensable

efforts to reduce imbalances and improve the financial and social efficiency of public transport systems;

L. *Resolution 192 (1988)* on regional or minority languages in Europe

(The opinion on this resolution will be presented by the Committee on Culture and Education);

M. *Resolution 193 (1988)* on forest fires

Takes note of the findings of the conference, which agree entirely with those expressed in Assembly Recommendation 1045 (1986);

Endorses the spirit of the recommendations addressed to the Committee of Ministers and national governments and stresses the importance of preventive campaigns and consideration of how to promote reafforestation;

N. *Resolution 194 (1988)* on the structures, management and finance of rural authorities

Shares the concern of the CLRAE about the weight and growing complexity of the new responsibilities entrusted to local and regional authorities;

Shares the concern to see particular attention given to reducing imbalances between local and regional authorities in the countryside and large towns;

Consequently endorses the proposals addressed to the Committee of Ministers, particularly that which calls for the activities undertaken as part of the European Campaign for the Countryside to be continued beyond 1988 as part of the intergovernmental programme of activities of the Council of Europe.

II. Explanatory memorandum
by Mr CUATRECASAS

A. General observations

For many years now the Parliamentary Assembly has been expressing regret that some delegates to the conference have not been elected to public office and, in the opinion following the 21st Session (1986), it endorsed the recommendation of the conference in calling for the competent authorities to respect the spirit of the charter.

Another question which regularly recurs in Assembly opinions is that of the low proportion of delegates representing the regional tier of govern-

d'accomplir des efforts sérieux afin de réduire les déséquilibres et d'améliorer l'efficacité financière et sociale des systèmes de transports publics;

L. *Résolution 192 (1988)* sur les langues régionales ou minoritaires en Europe

(L'avis sur cette résolution sera présenté par la commission de la culture et de l'éducation);

M. *Résolution 193 (1988)* sur les incendies de forêt

Prend note des constatations de la conférence qui sont tout à fait conformes à celles formulées dans la Recommandation 1045 (1986) de l'Assemblée;

Souscrit à l'esprit des recommandations adressées au Comité des Ministres et aux gouvernements nationaux soulignant à cet égard l'intérêt de campagnes de prévention et de l'étude de promotion du reboisement;

N. *Résolution 194 (1988)* sur les structures, la gestion et les finances des collectivités rurales

Partage les préoccupations de la CPLRE sur le développement et la complexité croissante des tâches qui sont confiées aux collectivités locales et régionales;

Partage le souci de voir porter une attention particulière à la réduction du déséquilibre existant entre les communes et régions du monde rural et les grandes agglomérations;

Souscrit par conséquent aux propositions adressées au Comité des Ministres et notamment celle qui préconise que les activités entreprises au titre de la Campagne européenne pour le monde rural soient poursuivies au-delà de 1988 dans le cadre du programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe.

II. Exposé des motifs
par M. CUATRECASAS

A. Observations générales

Depuis de nombreuses années déjà l'Assemblée parlementaire a manifesté son regret de voir siéger au sein de la conférence des délégués ne disposant pas de mandat électif au sein de la CPLRE et dans l'avis faisant suite à la 21e Session (1986), elle s'est associée à la conférence pour demander aux autorités compétentes le respect de l'esprit de la charte.

Une autre question revenant régulièrement dans les avis de l'Assemblée était celle de la faible représentation du niveau régional dans les

ment in national delegations. Following the 23rd Session, the Assembly is pleased to note that there have been increases in the proportion of both elected delegates and regional representatives; in some national delegations, the latter now account for up to 40% of the total.

The Assembly has also condemned on several occasions the fact that the conference has gone too far beyond its field of action, thus neglecting questions of direct interest to local and regional authorities. Although there has also been an improvement in this respect, the trend is symptomatic of a more general problem — in the opinion of your Rapporteur — that is to say the way the plenary sessions of the conference are run; this suffers partly from the fact that its delegates do not all belong to a technical committee and are — consequently — unfamiliar with the conference's working methods.

For some members, participation in the conference is limited to attendance at plenary sessions, with the possible consequence that they speak on some subjects without having had the opportunity to witness developments in the committees responsible for drawing up reports.

In the light of this last fact, in particular, your Rapporteur is convinced that efforts must be made to ensure that all delegates have the opportunity to participate in the work of at least one committee in between plenary sessions, by increasing either the number of seats on committees or the number of committees, as proposed in Assembly Recommendation 1021.

B. Important events

I. *22nd Session (20-22 October 1987)*

The 22nd Session was opened with Mr Edgar Faure, the oldest member present, in the Chair. Mr Faure, who died shortly afterwards, was thus taking part in the work of the conference for the last time.

At the opening of the session, Mr Faure gave a remarkable address, in the course of which he reviewed the main problems affecting local authorities, such as the growing importance of the regional tier of government, the need for all member countries of the Council of Europe to sign or ratify the European Charter of Local Self-Government and arrangements for celebrating the bicentenary of the Declaration of the Rights of Man in 1789.

In his capacity as President of the European Committee for the Campaign for the Countryside, Mr Faure also referred to the main problems in this area, such as the problem of agriculture, the need to preserve the vitality of the countryside and ensure the survival of some activi-

délégations nationales. A l'issue de la 23e Session, elle est heureuse de pouvoir constater qu'aussi bien la représentativité des délégués élus que la représentation régionale s'est améliorée et qu'elle atteint dans certaines délégations nationales un pourcentage de 40 %.

L'Assemblée a également déploré à plusieurs reprises de voir la conférence déborder d'une façon trop large son champ d'action, négligeant ainsi les questions d'un intérêt direct pour les collectivités locales et régionales. Bien que cette tendance se soit également améliorée, elle trahit un problème plus général — de l'avis de votre rapporteur — qui est celui du fonctionnement de la conférence au niveau des sessions plénières, compromis en partie par le fait que ses délégués n'appartiennent pas tous à une commission technique et ne connaissent pas — de ce fait — les méthodes de travail de la conférence.

Pour certains membres, la participation à la conférence se limite à la seule assistance aux travaux des sessions plénières, avec comme conséquence possible des interventions sur des sujets dont ils n'ont pu percevoir les développements au sein des commissions chargées de préparer les rapports.

A la lumière notamment de ce dernier fait, votre rapporteur est convaincu que des efforts doivent être faits pour assurer à tous les délégués la possibilité de participer aux travaux d'au moins une commission durant l'intersession, en augmentant soit le nombre des sièges par commission, soit le nombre des commissions, comme l'avait proposé la Recommandation 1021 de l'Assemblée.

B. Evénements importants

I. *22e Session (20-22 octobre 1987)*

La 22e Session a été ouverte sous la présidence de M. Edgar Faure, doyen d'âge, qui participait ainsi pour la dernière fois aux travaux de la conférence puisqu'il devait décéder peu de temps après.

A l'ouverture de la session, M. Faure a prononcé une allocution remarquable au cours de laquelle il a passé en revue les principaux problèmes touchant les collectivités locales et régionales, tels que celui de l'augmentation de l'importance des régions, la nécessité pour tous les pays membres du Conseil de l'Europe de signer ou de ratifier la Charte européenne de l'autonomie locale et les perspectives de la célébration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

En sa qualité de président du Comité européen pour la Campagne européenne pour le monde rural, M. Faure est également intervenu sur ce point évoquant les grands problèmes dans ce domaine, tels que le problème agricole, la nécessité de garder une vitalité au monde rural et de préser-

ties while trying to achieve a satisfactory balance between urban and agricultural life.

At the 22nd Session, the conference elected as its new President Mr J. L. Morgan (United Kingdom).

In his address on taking office, he announced his firm intention to help make the Standing Conference of Local Authorities of Europe better known throughout Europe, encourage states which had not yet done so to sign the European Charter of Local Self-Government and encourage those who had signed it to ratify it as soon as possible.

During the first sitting, on 20 October, Mr Oreja, the Secretary General of the Council of Europe, paid tribute to the outgoing President, Mr Siurana, for the boost he had given to the regional dimension of the conference and to questions of vital importance, such as transfrontier co-operation and the European Campaign for the Countryside. He also stressed the need for the Council of Europe to continue to study and deal with the problems of local and regional authorities; in the field of transfrontier co-operation, for example, this would involve an attempt to dovetail intergovernmental and decentralised approaches.

During the second sitting, Mr H. Wille, Deputy Head of Government and Minister of the Interior of the Principality of Liechtenstein, made a statement to the conference, on behalf of the Chairman of the Committee of Ministers, in which he drew attention to the interest of the Committee of Ministers in the development of East-West relations during recent months and expressed the hope that a policy of openness might help to place these relations on a new foundation of trust. He also welcomed the fact that, following a new exchange of letters between the Secretary General of the Council of Europe and Mr Delors, the President of the Commission of the European Communities, an improvement of co-operation between the Council of Europe and the Community seemed likely.

On the last day, the conference was addressed by the President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, Mr Jung, the Chairman of the European Parliament Committee on Regional Policy and Regional Planning, Mr De Pasquale, and the Director General of Regional Policy at the Commission of the European Communities, Mr Landaburu. Mr Jung emphasised the need to dovetail the activities of the conference and the Parliamentary Assembly, avoiding overlapping — as far as possible — but guaranteeing co-operation at all levels. For their part, the speakers representing the European Communities drew attention to the various aspects of the introduction of a single market by 1992 and the establishment by the Communities of a consultative council of

ver la survie de certaines activités tout en essayant d'assurer un équilibre satisfaisant entre la vie urbaine et agricole.

Lors de la 22e Session, la conférence a élu un nouveau président en la personne de M. J.L. Morgan (Royaume-Uni).

Dans son allocution de prise de fonction, le président a manifesté sa ferme volonté de contribuer à mieux faire connaître dans toute l'Europe la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, d'encourager les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer la Charte européenne de l'autonomie locale et ceux qui l'ont signée à la ratifier dans les meilleurs délais.

Au cours de la première séance, le 20 octobre, M. Oreja, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a rendu hommage au président sortant, M. Siurana, pour l'impulsion qu'il a donnée à la dimension régionale de la conférence et à des questions de toute première importance, telles la coopération transfrontalière et la Campagne européenne pour le monde rural. Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité pour le Conseil de l'Europe de poursuivre l'étude et le traitement des problèmes des communes et des régions, par exemple dans le domaine de la coopération tranfrontalière par la recherche d'une complémentarité entre des approches intergouvernementales et décentralisées.

Au cours de la deuxième séance, M. H. Wille, vice-chef du Gouvernement et ministre de l'Intérieur de la Principauté du Liechtenstein, a pris la parole devant la conférence au nom du Président du Comité des Ministres. Dans son discours, il a souligné l'intérêt du Comité des Ministres pour l'évolution des relations Est-Ouest des derniers mois en souhaitant qu'une politique d'ouverture puisse contribuer à fonder ces relations sur de nouvelles bases de confiance. Il s'est également félicité du fait que, à la suite d'un nouvel échange de lettres entre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Delors, une amélioration des rapports de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté était envisagé.

Le dernier jour sont intervenus le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Jung, le Président de la Commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire du Parlement européen, M. De Pasquale, ainsi que le Directeur général de la politique régionale de la Commission des Communautés européennes, M. Landaburu. Le premier a insisté sur la nécessité de développer une action complémentaire entre la conférence et l'Assemblée parlementaire, en évitant — dans la mesure du possible — les doubles emplois tout en garantissant une coopération à tous les niveaux. De leur côté, les intervenants des Communautés ont mis l'accent sur les différents aspects de la mise en œuvre du marché unique d'ici à 1992, et sur la constitution d'un

local and regional authorities. The aim of this committee, which would meet two or three times a year, would be to discuss general policy problems and the overall strategy of regional and Community policies.

During this session, Mr Hardy, Mr Cuatrecasas, Mr Debétaz and Mr de Puig spoke on behalf of the Parliamentary Assembly.

II. *23rd Session (15-17 March 1988)*

On 15 March, during the first plenary sitting, the Secretary General of the Council of Europe, Mr Oreja, gave a statement which chiefly concerned the celebration of the 40th anniversary of the Council of Europe in 1989. Inviting the conference to seize the opportunity to make the Council of Europe better known, he suggested, for example, that the next session of the conference, in March 1989, should be made a particularly august occasion so that it could act as a kind of opening ceremony to the celebrations. The European flag should be flown on all town halls and European public buildings on 5 May, and Europe Day could be used for a large-scale information and publicity campaign.

During the second sitting, on 16 March, Mr Spautz, the Minister of the Interior of the Grand Duchy of Luxembourg, made a statement on behalf of the Chairman of the Committee of Ministers of the Council of Europe in which he drew attention — as his predecessor had done at the 22nd Session — to developments in East-West relations. He also referred to the successful progress being made by the European Public Campaign on North-South Interdependence and Solidarity and welcomed the fact that the conference had associated itself closely with the campaign in order to stimulate interest among local and regional authorities.

Closing his remarks, Mr Spautz announced that Luxembourg had approved the Benelux Convention on transfrontier co-operation between territorial communities or authorities, signed in Brussels with Belgium and the Netherlands on 12 September 1986. In this connection, he pointed out that this convention was a direct practical result of the European Outline Convention on Transfrontier Co-operation between Territorial Communities or Authorities. With the same concern to develop transfrontier co-operation, Luxembourg had also concluded bilateral agreements on assistance in the case of disasters with three neighbouring countries, namely Belgium, France and the Federal Republic of Germany.

On the same day, the conference paid tribute to the winner of the Europe Prize 1987, the district of Berlin/Neukölln. During the cer-

conseil consultatif des régions et des communes au sein des Communautés. Le but de ce comité, qui se réunirait deux à trois fois par an, devrait être de discuter les problèmes généraux de politique et de stratégie globales des politiques régionales et communautaires.

Au cours de cette session sont intervenus pour l'Assemblée parlementaire MM. Hardy, Cuatrecasas, Debétaz et de Puig.

II. *23e Session (15-17 mars 1988)*

Le 15 mars, au cours de la première séance plénière, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Oreja, a prononcé un discours dont le principal objet était la célébration du 40e anniversaire du Conseil de l'Europe en 1989. En invitant la conférence à saisir l'occasion pour que le Conseil de l'Europe soit mieux connu, il a suggéré, par exemple, que la prochaine session de la conférence, en mars 1989, revête un caractère solennel particulier et puisse marquer en quelque sorte l'ouverture des célébrations. Toutes les mairies et tous les bâtiments publics européens devraient être pavoisés aux couleurs de l'Europe le 5 mai et la Journée de l'Europe pourrait faire l'objet d'une campagne d'information et de divulgation sur une large échelle.

Au cours de la deuxième séance, le 16 mars, M. Spautz, ministre de l'Intérieur du Grand-duché du Luxembourg, a présenté une communication au nom du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, soulignant — comme l'avait fait son prédécesseur lors de la 22e Session — les développements des relations Est-Ouest. Il a évoqué, d'autre part, le bon déroulement et le succès que connaît la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud en se réjouissant du fait que la conférence ait été associée étroitement à son déroulement afin de stimuler l'intérêt des collectivités locales et régionales.

En terminant son intervention, M. Spautz a annoncé que le Luxembourg avait approuvé la Convention Benelux concernant la coopération transfrontalière entre collectivités ou autorités territoriales, signée à Bruxelles avec la Belgique et les Pays-Bas le 12 septembre 1986. A ce propos, il a souligné que cette convention était la concrétisation directe de la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. Dans le même souci de développer la coopération transfrontalière, le Luxembourg a d'ailleurs conclu des conventions bilatérales d'assistance en cas de sinistre avec trois pays voisins : la Belgique, la France et la République Fédérale d'Allemagne.

Au cours de cette même journée, la conférence a rendu hommage à la ville lauréate du Prix de l'Europe 1987, le district de Berlin/Neukölln.

emony the President of the Parliamentary Assembly and the Chairman of the Ministers' Deputies presented the European Diploma to the mayor of the prize-winning town.

Mr Ahrens and Mr Hardy made statements on behalf of the Parliamentary Assembly during the same sitting.

On 17 March, several representatives of local and regional authorities, non-governmental organisations of local and regional authorities and national, regional and local government officers concerned by the problems of North-South co-operation and development took part in a round table organised by the conference on the contribution of European towns and regions to North-South co-operation and development.

The purpose of the round table was to draw lessons and reach conclusions on the contribution of towns and regions to the North-South Campaign and emphasise their support for the objectives of the Campaign.

The round table discussions concentrated on two main themes: firstly, direct co-operation between local and regional authorities in the northern and southern hemispheres and, secondly, co-operation between local and regional authorities and non-governmental organisations specifically concerned with the promotion of North-South co-operation and development.

During the same round table, a discussion was organised between the chairmen of the main international associations of local and regional authorities, directors of important non-governmental organisations and representatives of international associations of African and Latin American local authorities.

At the end of these discussions, the participants adopted recommendations addressed to international institutions dealing with North-South co-operation and development, appropriate national authorities, local and regional authorities and the CLRAE. The latter organisation was asked to encourage the use of existing co-operation structures linking national and international organisations and to give active support to the suggestion that the campaign should be extended.

C. Summary of the adopted texts

I. *22nd Session (Strasbourg, 20-22 October 1987)*

1. *Resolution 181 (1987) on the verification of credentials of new delegates to the conference*

In this resolution, the conference welcomed the fact that, following Assembly Rec-

Au cours de la cérémonie, le Président de l'Assemblée parlementaire et le Président des Délégués des Ministres ont remis au maire de la ville lauréate le Diplôme européen.

Au cours de la session, MM. Ahrens et Hardy ont présenté des communications au nom de l'Assemblée parlementaire.

Le 17 mars, plusieurs représentants de collectivités locales et régionales, responsables des organisations non gouvernementales des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que des responsables des administrations nationales, régionales et locales concernées par les questions de coopération et de développement Nord-Sud ont participé à une table ronde organisée par la conférence sur la contribution des villes et des régions d'Europe à la coopération et au développement Nord-Sud.

L'objectif de la table ronde était de tirer des enseignements et des conclusions sur la contribution des villes et des régions à la Campagne Nord-Sud et de souligner leur soutien aux objectifs de la campagne.

Les discussions au cours de la table ronde ont porté sur deux thèmes principaux: d'une part, la coopération directe entre pouvoirs locaux et régionaux dans les hémisphères nord et sud et, d'autre part, la coopération entre les pouvoirs locaux et régionaux et les organisations non gouvernementales spécialisées en matière de promotion de la coopération et de développement Nord-Sud.

Dans le cadre de cette même table ronde un débat avait été organisé entre les présidents des principales associations internationales de pouvoirs locaux et régionaux, des directeurs d'organisations non gouvernementales importantes et des représentants d'associations internationales de municipalités d'Afrique et d'Amérique latine.

A l'issue des débats, les participants ont adopté des recommandations adressées aux institutions internationales s'occupant de coopération et de développement Nord-Sud, aux autorités nationales appropriées, aux autorités locales et régionales ainsi qu'à la CPLRE. En ce qui concerne cette dernière, il lui a été demandé d'encourager l'utilisation des structures existantes de coopération entre les organisations nationales et internationales et de soutenir activement le prolongement de la campagne qui pourrait être décidé.

C. Résumé des textes adoptés

I. *22e Session (Strasbourg, 20-22 octobre 1987)*

1. *Résolution 181 (1987) sur la vérification des pouvoirs des Délégués à la conférence*

Dans cette résolution, la conférence se félicite que, à la suite de la Recommandation 1021

ommendation 1021 (1985) on increased regional representation, the reply given by the Committee of Ministers to this recommendation and the declaration of the Standing Committee on the same subject, there had been a substantial improvement in the number of regional representatives in the national delegations of countries with a regional tier of government and that approximately 40% of the full members currently representing those countries were regional representatives. In the same resolution, the conference also noted the improvement in the number of elected representatives from intermediate levels of government between the local and regional levels. On the other hand, the conference regretted the fact that, in spite of the recommendations of both the Committee of Ministers and the Conference intended to promote the fair representation of women and men, the proportion of elected women in national delegations still remained 5% in some delegations and 0% in eleven national delegations.

2. *Resolution 182 (1987) on soil protection*

The conference recalled that the Council of Europe had adopted the European Soil Charter in 1972, that the question had been discussed at the 5th European Ministerial Conference on the Environment and that the European Community intended to adopt a global approach to this problem in its fourth action programme in the environmental field. The conference accordingly requested the Committee of Ministers to instruct the Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats to draw up a European soil map and investigate the possibility of setting up a European soil-monitoring network. The conference also invited the Secretary General of the Council of Europe to promote appropriate co-operation with the European Community and to submit to it a draft convention extending application of the principles to be laid down by the Council of the European Communities, in directives on soil protection, to all Council of Europe member states.

This question will also be discussed at the next European Conference of Ministers responsible for Regional Planning (Lausanne, October 1988). It would thus be appropriate for the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities of the Parliamentary Assembly, in the light of the work of the CLRAE and the two ministerial conferences, to present in its turn a report on the question.

3. *Resolution 183 (1987) on foreigners in regional and local communities*

The opinion on this resolution will be presented by the Committee on Migration, Refugees and Demography.

(1985) de l'Assemblée relative au renforcement de la présence régionale et de la réponse qui avait été donnée par le Comité des Ministres ainsi que de la déclaration de la Commission Permanente relative à cette recommandation, la présence des représentants régionaux dans les délégations nationales des pays dotés d'un niveau régional ait été améliorée de façon substantielle et qu'environ 40 % des délégués titulaires de ces pays sont actuellement des représentants régionaux. Dans ce même texte, la conférence constate également l'amélioration de la représentation des élus du niveau intermédiaire entre le niveau local et régional. Par contre, la conférence regrette qu'en dépit des recommandations conjuguées du Comité des Ministres et de la conférence visant à une représentation équitable des femmes et des hommes, la présence des femmes élues dans les délégations nationales reste toujours de 5 % dans certaines délégations et de 0 % dans onze délégations nationales.

2. *Résolution 182 (1987) sur la protection des sols*

La conférence rappelle que dès 1972 le Conseil de l'Europe avait adopté la Charte européenne des sols, que ce sujet a été débattu lors de la 5e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement et que les Communautés européennes ont l'intention d'aborder globalement ce problème dans le quatrième programme d'action en matière d'environnement. Se basant sur ces faits, la conférence demande au Comité des Ministres de charger le Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel de dresser une carte pédologique européenne et étudie la possibilité de mettre en place un réseau européen de surveillance pédologique. La conférence invite également le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à promouvoir une coopération appropriée avec la Communauté européenne et à soumettre un projet de convention qui permette d'étendre à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe l'application des principes qui seront définis par le Conseil des Communautés européennes dans des directives sur la protection des sols.

Il est intéressant de noter que la prochaine conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire (Lausanne, octobre 1988) traitera de ce même thème. Il serait donc opportun qu'à la lumière des travaux de la CPLRE et des deux conférences ministérielles, la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée parlementaire présente à son tour un rapport sur cette question.

3. *Résolution 183 (1987) sur les étrangers dans les collectivités territoriales*

L'avis sur cette résolution sera présenté par la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

II. *23rd Session (Strasbourg, 15-17 March 1988)*

4. *Resolution 184 (1988) on amendments to the Rules of Procedure of the CLRAE*

In this resolution, the CLRAE amended a number of provisions of its Rules of Procedure, mainly concerned with the presentation of amendments and sub-amendments, the right to speak, procedural motions, the quorum and methods of voting. The main purpose of these amendments was to make conference sessions run more smoothly.

The opinion of the Parliamentary Assembly on the texts adopted by the CLRAE is not the appropriate place for detailed, in-depth discussion of the way the conference is run. However, the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities feels it would be advisable for the Committee of Ministers to examine attentively the way the conference is run, as soon as possible, with a view to eliminating the obstacles which prevent it from performing its role efficiently.

5. *Resolution 185 (1988) on topical issues concerning local and regional authorities*

The conference stressed the importance of exchanges of views on topical municipal and regional problems during both plenary sessions and committee meetings with a view to suggesting appropriate solutions. To that end, it requested its Bureau and Secretariat to look into the possibility of a biannual publication on overall trends in European local and regional development. It also emphasised the importance of the role local and regional authorities have to play in areas such as trade and industrial policy, education and training and the prevention of violence and crime. To be able to discharge these responsibilities it was also necessary to tackle the problem of the financial resources they implied.

6. *Resolution 186 (1988) on social housing policy*

In this resolution, the conference expressed its concern about the housing crisis affecting the unemployed and low-income groups. Recalling the work undertaken by the conference in this field in 1985 and 1986, and the emphasis placed on the need to prevent urban violence and insecurity, the conference made recommendations to the governments of member states and local and regional authorities with a view to ensuring that the policies implemented in the field of property and housing met the needs of the

II. *23e Session (Strasbourg, 15-17 mars 1988)*

4. *Résolution 184 (1988) sur des propositions d'amendements au Règlement intérieur de la CPLRE*

Par cette résolution, la CPLRE a adopté certaines modifications au Règlement intérieur qui portent essentiellement sur la présentation d'amendements et de sous-amendements, le droit à la parole, les motions de procédure, le quorum ou le mode de votation. Le but de ces amendements étant principalement de rendre le fonctionnement des séances de la conférence plus aisé.

L'avis de l'Assemblée parlementaire sur les textes adoptés par la CPLRE n'est pas le cadre pour une réflexion approfondie et détaillée sur le fonctionnement de la conférence. Cependant la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux estime qu'il serait opportun que le Comité des Ministres se penche avec attention, et dans les meilleurs délais, sur le fonctionnement de la conférence dans le but d'éliminer les obstacles qui empêchent cet organe de remplir pleinement son rôle.

5. *Résolution 185 (1988) sur les questions d'actualité concernant les pouvoirs locaux et régionaux*

La conférence souligne l'importance de tels échanges de vues, aussi bien en sessions plénières qu'en réunion de commission, sur des problèmes municipaux et régionaux d'actualité en vue de formuler des solutions appropriées. Dans ce but, elle a demandé au Bureau et au Secrétariat de la conférence d'étudier la possibilité d'une publication semestrielle sur les tendances générales de l'actualité des questions du ressort des communes et des régions en Europe. Elle souligne également l'importance du rôle que les collectivités sont appelées à jouer en matière de politique commerciale et industrielle, en matière d'éducation ou de formation, en matière de lutte contre la violence et la délinquance. Face à ces responsabilités, il faut aussi aborder le problème des besoins financiers que cela implique.

6. *Résolution 186 (1988) sur la politique sociale du logement*

Dans ce texte, la conférence se préoccupe de la crise du logement qui frappe les chômeurs et les économiquement faibles. Rappelant les travaux entrepris par la conférence dans ce domaine en 1985 et en 1986, et l'accent qui avait été mis sur la nécessité de lutter contre la violence et l'insécurité urbaines, la conférence adresse aux gouvernements des Etats membres ainsi qu'aux collectivités locales et régionales des recommandations afin que les politiques immobilière et de logement mises en œuvre répondent mieux aux besoins des

groups concerned more satisfactorily and took into account their financial means.

7. *Resolution 187 (1988) on the European Charter of Local Self-Government and the European Communities*

The aim of this resolution was to request the Committee of Ministers to invite the Commission of the European Communities to examine the possibility of accession by the Communities to the charter, and also to invite the European institutions in general, including the European Parliament, the Court of Justice and the Commission, to apply and take into account in their work the principles set out in the charter. The conference requested, for example, the Court of Justice to recognise the legal value of the principles included in the charter as it had already done with the European Convention on Human Rights.

The Parliamentary Assembly has always supported all efforts to strengthen local self-government in the context of the European unification process. Recognition of the charter by the Communities and accession to it by the Commission could only help to promote local self-government and increase the number of accessions to and ratifications of the charter.

This idea could also be promoted by reinforcing the intergovernmental work programme in this field.

8. *Resolution 188 (1988) on regional policy and regional planning policies in Europe*

This fairly long resolution, which runs to nearly ten pages, represents the follow-up to the Valencia Declaration adopted at the end of the European Conference of Regional Representatives responsible for Regional Planning and Development, organised by the CLRAE at Valencia from 20 to 28 April 1987.

In this resolution, the CLRAE noted that some European countries were moving towards an extensive development of regionalisation, while in others there was an opposite trend towards restriction of the powers of local and regional authorities. Noting also that social, economic and demographic changes, problems of employment and technological progress made it necessary to redefine the priorities of regional planning and regional development policies, the CLRAE expressed the view that decentralisation accordingly made it essential to tackle spatial planning from an overall European point of view. It was therefore essential that those with political, administrative and technical responsibilities should benefit more in their daily work from the experience of their European counterparts and that any action to promote the

populations et tiennent compte de leurs possibilités financières.

7. *Résolution 187 (1988) sur la Charte européenne de l'autonomie locale et les Communautés européennes*

Le but de ce texte est de demander au Comité des Ministres d'inviter la Commission des Communautés européennes à examiner la possibilité d'une adhésion à la charte et d'inviter également les institutions européennes en général, aussi bien le Parlement, la Cour de Justice et la Commission, à appliquer et à tenir compte des principes de la charte dans leurs travaux. Elle demande, par exemple, à la Cour de Justice, à l'instar de ce qu'elle a fait pour la Convention européenne des Droits de l'Homme, de reconnaître la valeur juridique des principes de la charte.

Depuis toujours, l'Assemblée parlementaire a appuyé toutes les initiatives visant à renforcer l'autonomie locale dans le cadre du processus d'unification européenne. La prise en compte par les Communautés de la charte et l'adhésion même de la Commission ne pourraient que contribuer à la promotion de l'autonomie locale et à une plus large adhésion et ratification de la charte.

La promotion de cette idée pourrait également être opérée par le renforcement du programme de travail intergouvernemental dans ce domaine.

8. *Résolution 188 (1988) sur les politiques régionales et d'aménagement du territoire en Europe*

Ce texte assez important par sa longueur (une dizaine de pages) fait suite à la Déclaration de Valence adoptée à l'issue de la Conférence européenne des responsables régionaux de l'aménagement du territoire et du développement régional organisée par la conférence à Valence du 20 au 28 avril 1987.

Se basant sur le constat qu'en Europe certains pays se dirigent vers un développement important de la régionalisation, d'autres, par contre, connaissent une tendance inverse par la restriction des compétences des autorités locales et régionales. Constatant également que les mutations socio-économiques et démographiques ainsi que les problèmes du marché de l'emploi et les développements technologiques posent de nouvelles priorités en matière de politique d'aménagement du territoire et du développement régional, la CPLRE estime que la décentralisation rend de ce fait indispensable une réflexion européenne d'ensemble sur l'aménagement du territoire. Il est par conséquent indispensable que les responsables politiques, administratifs et techniques puissent tirer profit dans leur action quotidienne de l'expé-

exchange of information and co-operation at this level should be encouraged.

The CLRAE also emphasised the need to take into account the important changes which would result from the introduction of the single market in 1992 and the possible effects of the latter on regional imbalances with regard to both unemployment and economic development. On the basis of these various findings, the conference made numerous proposals addressed to the Committee of Ministers of the Council of Europe, the governments of the twenty-one member states of the Council of Europe, the Parliamentary Assembly, the European Communities and the European Conference of Ministers responsible for Regional Planning (CEMAT).

With regard to the proposals addressed to the Assembly, and more specifically to its Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities, the CLRAE invited the latter to prepare a report on the situation of regional planning in Europe and to reactivate its programme of action in various fields related to regional planning. It also invited the Assembly to support the proposal it had made to the Committee of Ministers concerning the creation at the Council of Europe of a European documentation and information centre on national and regional spatial planning law and policies.

9. *Resolution 189 (1988) on European regions and towns with port facilities*

This resolution followed up the conclusions of the Conference of European Regions and Towns with Port Facilities organised by the CLRAE at Vigo (Spain) from 5 to 7 November 1986. Recalling that the work of the Vigo Conference had concentrated on specific aspects of both trading ports and fishing ports, the CLRAE drew attention to the need to bear in mind the sweeping changes in the function and role of seaports, the unemployment problems experienced in a large number of the latter and the delays and difficulties encountered by the European Community in formulating a true European port policy. With regard to fishing ports in particular, the CLRAE emphasised the changes brought about in the Community fisheries sector by the enlargement of the European Community to include Spain and Portugal, the importance of the fishing industry for many European maritime regions and municipalities and the investment needs of the latter. On the basis of these findings, the CLRAE made a series of proposals addressed to governments, towns and regions with port facilities, European associations of local and regional authorities, the Commission of the European Communities and the European Conference of Ministers responsible for Regional

rience de leurs homologues européens et que toute action d'échange d'informations et de coopération à ce niveau doit être encouragée.

D'autre part, la CPLRE souligne la nécessité de tenir compte des changements importants qui découleront du marché unique de 1992 et les influences que celui-ci pourrait avoir sur les disparités régionales aussi bien sur le plan du chômage que sur le plan du développement économique. Sur la base de ces différents constats, la conférence formule de nombreuses propositions à l'adresse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, des gouvernements des vingt et un Etats membres du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire, de la Communauté européenne, ainsi que de la Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire (CEMAT).

En ce qui concerne les propositions adressées à l'Assemblée, et plus particulièrement à sa commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, la CPLRE demande à celle-ci de préparer un rapport sur la situation de l'aménagement du territoire en Europe et de réactiver le programme d'action dans les différents secteurs touchant à l'aménagement du territoire. Par ailleurs, elle demande également à l'Assemblée d'appuyer la proposition qu'elle a adressée au Comité des Ministres visant à la création au Conseil de l'Europe d'un centre européen de documentation et d'information sur le droit et les politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire.

9. *Résolution 189 (1988) sur les régions et villes portuaires européennes*

Ce texte fait suite aux conclusions de la Conférence des régions et villes portuaires européennes organisée par la CPLRE à Vigo (Espagne) du 5 au 7 novembre 1986. Rappelant que les travaux de la Conférence de Vigo ont porté sur certains aspects des ports de commerce ainsi que des ports de pêche, la CPLRE attire l'attention sur la nécessité de tenir compte des profonds changements dans la fonction et le rôle des ports maritimes, des problèmes de chômage que nombre d'entre eux connaissent et des retards et des difficultés qu'éprouve la Communauté européenne à formuler une véritable politique portuaire européenne. En ce qui concerne les ports de pêche en particulier, la CPLRE met l'accent sur les mutations intervenues dans le secteur communautaire de la pêche à la suite de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, sur l'importance que ce secteur représente pour de nombreuses régions et communes maritimes européennes et sur les besoins d'investissements que celles-ci connaissent. Se basant sur ces constatations, la CPLRE formule une série de propositions à l'intention des gouvernements, des régions et villes portuaires, des associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux, de la Commission des Communautés ainsi que de la

Planning.

The CLRAE particularly hoped that those responsible for political and technical matters in maritime and inland trading ports and fishing ports would develop co-operation at European level in order to promote their interests within European institutions and exchange information, and in order to be better informed of the assistance that the European Communities offered to regions with port facilities.

10. *Resolution 190 (1988) on transfrontier co-operation in Europe*

The proposals contained in this resolution represent the follow-up to the 4th European Conference of Frontier Regions. They are largely the same as those the Assembly put forward in Recommendation 1013 (1985).

Although the creation by the Council of Europe of an *ad hoc* Committee of Experts on Transfrontier Co-operation (CAHCT) and the work undertaken on the question at the symposia organised in 1986 in Strasbourg and in 1987 at Badenweiler (Federal Republic of Germany) are to be welcomed, the slow progress in terms of real results can only be regretted. With the exception of inter-university co-operation in the Rhine corridor and co-operation in the context of organisations such as Euregio, there have not been any important developments in transfrontier co-operation. In view of the lack of dynamism in this sector of co-operation, vital though it is, the recommendations to the Committee of Ministers should be repeated. The conference asked the Committee of Ministers to give more substance to the intergovernmental work programme in the field of transfrontier co-operation, with particular reference to transfrontier water resources, maritime co-operation and environmental protection problems. It also asked the European Communities to pay special attention to the problems of border regions and to co-operate as closely as possible with the Council of Europe in this field.

11. *Resolution 191 (1988) on urban transport*

The central themes of Resolution 170 were the need for large cities to operate efficient transport systems calling for very close co-operation between the public authorities and the private sector, and the need to strike a judicious balance in transport between economics and ecology. For example, with regard to the deficits of urban transport authorities, mainly due to minimum standards of accessibility and the need to offer special fares to certain categories of users, the con-

Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire.

La CPLRE souhaite notamment que les responsables politiques et techniques des ports de commerce, aussi bien maritimes que fluviaux, et des ports de pêche développent une coopération sur le plan européen afin de faire valoir leurs intérêts auprès des institutions européennes et d'échanger des informations pour mieux connaître les possibilités que les Communautés européennes offrent aux régions portuaires.

10. *Résolution 190 (1988) sur la coopération transfrontalière en Europe*

Les propositions de cette résolution font suite à la 4e Conférence européenne des régions frontalières. Elles ne diffèrent guère de celles que l'Assemblée avait formulées dans sa Recommandation 1013 (1985).

Si l'on doit se féliciter de la constitution dans le cadre du Conseil de l'Europe d'un Comité *ad hoc* d'experts pour la coopération transfrontalière (CAHCT) et des travaux entrepris en 1986 et 1987 lors de deux symposia organisés le premier à Strasbourg et le deuxième à Badenweiler (République Fédérale d'Allemagne) sur ce sujet, on ne peut que regretter la lenteur des progrès sur le terrain. En effet, exception faite de la coopération entreprise dans le domaine universitaire du couloir rhénan ou dans le cadre de certaines organisations telles qu'Eurégio, la coopération transfrontalière n'a pas connu de développements considérables. Tenant compte de ce manque de dynamisme dans ce secteur de coopération, pourtant vital, il convient de renouveler les recommandations au Comité des Ministres qui est invité à étoffer le programme de travail intergouvernemental dans le domaine de la coopération transfrontalière et en particulier dans les domaines des ressources hydrologiques transfrontalières, de la coopération maritime et des problèmes de protection de l'environnement. D'autre part, la conférence s'adresse également aux Communautés européennes qu'elle invite à porter une attention particulière aux problèmes des régions frontalières et de coopérer aussi étroitement que possible avec le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

11. *Résolution 191 (1988) sur les transports urbains*

La nécessité pour les grandes villes de se doter d'un système de transports efficace exigeant une coopération très étroite entre les autorités publiques et privées et la nécessité de trouver un équilibre judicieux entre l'économie et l'écologie des transports constitue le noyau central de la Résolution 170. En ce qui concerne, par exemple, le déficit des entreprises de transports urbains, dû principalement aux seuils minimaux d'accessibilité et à la nécessité d'offrir des tarifs spéciaux à cer-

ference was convinced that the consequent loss of revenue should be compensated by appropriate subsidies from the public authorities. At the same time, efforts should be made to reduce imbalances and improve the financial efficiency of public transport systems. The Assembly has reason to welcome the fact that in tackling this question the CLRAE also emphasised the importance of transport in rural areas, on which the harmonious development of these areas largely depends, and which deserves to be studied separately.

12. *Resolution 192 (1988) on regional or minority languages in Europe*

At the 22nd Session of the conference in October 1987, an initial draft of the European charter for regional or minority languages was submitted to the conference. After a highly controversial debate during which numerous amendments were presented, it was decided, as there was no consensus, to refer the charter to committee. The committee prepared a new draft charter which represented a considerable dilution of the initial draft but was likely to receive broader support and could be adapted to "real situations".

The Committee on Culture and Education will be presenting a report on this subject at the October 1988 session of the Assembly. Consequently, this question will not be covered in the present opinion.

13. *Resolution 193 (1988) on forest fires*

On the basis of the considerations already referred to by the Parliamentary Assembly in Recommendation 1045 (1986), the CLRAE emphasised the need to implement effective preventive policies and close co-ordination between central government and local and regional authorities to combat the scourge of forest fires. Like the Parliamentary Assembly, the CLRAE stressed the need for the Committee of Ministers to improve international co-operation at European level in this field, with a view to harmonising fire-fighting strategies and improving the exchange of information and research.

The resolution emphasises the need to encourage citizens to behave responsibly, particularly by taking action to educate young people so that they behave responsibly and co-operate in the prevention of fires and forest protection.

14. *Resolution 194 (1988) on the structures, management and finance of rural authorities*

This resolution was based on a report presented during the European Campaign for the

taines catégories d'usagers, la conférence est convaincue que ces coûts doivent être compensés par des subventions adéquates de la part des autorités publiques. Parallèlement, des efforts doivent être faits pour réduire les déséquilibres et améliorer l'efficacité financière des systèmes de transports publics. L'Assemblée peut se réjouir qu'en abordant ce sujet la CPLRE ait également souligné l'importance des transports en milieu rural qui conditionnent en grande partie le développement harmonieux de ces régions et qui méritent d'être étudiés séparément.

12. *Résolution 192 (1988) sur les langues régionales ou minoritaires en Europe*

Lors de la 22e Session de la conférence en octobre 1987, un premier texte de charte européenne des langues régionales ou minoritaires avait été soumis à la conférence. Faute de consensus et à la suite d'un débat fortement controversé au cours duquel avaient été présentés de nombreux amendements, le renvoi en commission avait été décidé. Celle-ci a élaboré un nouveau projet de charte, nettement en retrait par rapport au projet initial mais pouvant rencontrer une approbation plus large et s'adapter aux «situations réelles».

La commission de la culture et de l'éducation présentera un rapport sur ce sujet lors de la session de l'Assemblée d'octobre 1988. Par conséquent, cette question ne sera pas abordée dans le présent avis.

13. *Résolution 193 (1988) sur les incendies de forêt*

En partant des mêmes constats que l'Assemblée parlementaire avait déjà faits dans sa Recommandation 1045 (1986), la CPLRE souligne la nécessité de mettre en œuvre des politiques de prévention efficaces et une coordination étroite entre les autorités gouvernementales, régionales et locales pour lutter contre ce fléau que constituent les incendies de forêt. A l'instar de l'Assemblée parlementaire, la CPLRE met l'accent sur la nécessité pour le Comité des Ministres d'améliorer la coopération internationale européenne dans ce domaine afin d'harmoniser les stratégies de lutte, d'améliorer l'échange d'informations et de recherches.

Il est intéressant de noter que l'accent est mis sur le besoin d'inciter les citoyens et en particulier d'engager des actions éducatives à l'adresse des jeunes afin qu'ils se comportent de manière responsable et coopèrent à la prévention des incendies et à la protection des forêts.

14. *Résolution 194 (1988) sur les structures, la gestion et les finances des collectivités rurales*

Cette résolution se base sur un rapport présenté à l'occasion de la Campagne européenne

Countryside, aimed at studying the situation of local and regional authorities in the countryside with a view to reducing the imbalances which often exist between these areas and large towns. The text of the resolution represents the development of two resolutions already adopted during the 21st Session in October 1986: Resolution 174 (1986) on reorganisation of local government in Europe: modernisation and adaptation, and Resolution 175 (1986) on local finance.

Most of these themes are also covered in Resolution 194, although in the latter the main emphasis is placed on rural local authorities and their problems. For example, in the section on structures, the conference emphasised the need for local and regional authorities in the countryside to exercise and discharge, within the law, a significant degree of public responsibility and, to this end, stressed the need for all Council of Europe member states to ratify and implement the European Charter of Local Self-Government.

The resolution covers other important questions such as social welfare, social housing, services and action to combat unemployment. After recalling that, on the question of finance, it was important for local and regional authorities in the countryside to be brought up to a general European level and to be given adequate resources to discharge their responsibilities, the CLRAE requested the Committee of Ministers to include in the Council of Europe's intergovernmental work programme the continuation and consolidation of the work undertaken in the context of the European Campaign for the Countryside beyond 1988.

It is generally recognised that the results of the campaign were very positive and attention is often drawn to the need to extend this initiative in a different form. Although an event of this kind has the great advantage of making the public and decision-makers more aware of the issues, it must nevertheless not be limited to a one-off event and its impetus must be used to inspire a whole series of new projects. It was because the conference did not want the campaign to stop at the end of 1988 but be continued in the various fields of activity of the Council of Europe that it decided to adopt Resolution 194.

The Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities of the Parliamentary Assembly has recommended this approach on several occasions. At the May 1988 session of the Assembly, one of its members submitted a motion for a recommendation to this effect. It is therefore probable that a report on the question will be presented in the near future.

pour le monde rural et dont le but était d'étudier la situation des communes et des régions rurales en vue de réduire les déséquilibres qui existent souvent entre elles et les grandes villes. En fait, le texte de la résolution est le développement de deux résolutions déjà adoptées lors de la 21e Session d'octobre 1986: Résolution 174 (1986) sur la réorganisation des pouvoirs locaux et régionaux en Europe: modernisation et adaptation, et Résolution 175 (1986) sur les finances locales.

En effet, la plupart des thèmes se retrouvent dans la Résolution 194 bien que dans ce texte l'accent soit mis en priorité sur les communes rurales et leurs problèmes. C'est ainsi que dans le chapitre consacré aux structures la conférence souligne la nécessité pour les collectivités rurales d'assumer dans le cadre de la loi une part importante de la responsabilité publique et pour ce faire souligne la nécessité pour tous les Etats membres du Conseil de l'Europe de ratifier et mettre en œuvre la Charte européenne de l'autonomie locale.

D'autres questions importantes sont abordées dans la résolution, telles que le système social, les logements sociaux, les services et la lutte contre le chômage. Après avoir rappelé qu'en ce qui concerne les finances il est important que les communes et les régions rurales puissent être amenées à un niveau européen commun et qu'elles puissent être dotées de fonds nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur reviennent, la CPLRE demande au Comité des Ministres de prévoir dans le programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe la poursuite et la concrétisation des travaux entrepris dans le cadre de la Campagne européenne pour le monde rural au-delà de 1988.

Les résultats de la campagne sont généralement reconnus comme extrêmement positifs et la nécessité de voir cette initiative se prolonger sous une autre forme est fréquemment soulignée. En effet, si une manifestation de ce genre présente le grand avantage de sensibiliser opinion publique et décideurs, il faut néanmoins qu'elle ne se cantonne pas au rôle d'événement ponctuel et que l'impulsion qu'elle constitue puisse agir comme agent multiplicateur pour une série d'actions et d'initiatives. C'est dans cet esprit que la conférence a voulu adopter ce texte, afin que la campagne ne s'arrête pas à la fin de l'année 1988, mais qu'elle trouve un prolongement dans les différents secteurs d'activités du Conseil de l'Europe.

La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée parlementaire a soutenu à différentes reprises cette position. Un de ses membres a soumis, lors de la session de l'Assemblée en mai 1988, une proposition de recommandation dans ce sens. Il est donc probable qu'un rapport sera présenté prochainement sur cette question.